

Immobilisation vge et prêt de véhicule

Par serge52, le 05/05/2011 à 22:09

Bonjour,

Je voudrais savoir quelle est la procédure commune de prêt de véhicule aux assurés " tous risques "adoptée par les assureurs en cas d'immobilisation VGE.

Quelle est le cadre d'indemnisation ou de mise à disposition d'un véhicule de location? Merci de votre réponse

Par chaber, le 06/05/2011 à 07:35

Bonjour

Quelle est votre responsabilité dans l'accident?

Par **serge52**, le **07/05/2011** à **15:48**

Bonjour,

Sinistre sans tiers dans le cadre d'une assurance "tous risques". Le véhicule est immobilisé chez le réparateur, dont je suis tributaire du bon vouloir et de la célérité.

Par chaber, le 07/05/2011 à 19:00

Dans votre cas, il faurt relire les conditons de votre contrat pur avoir si une location de véhicule est prévue.

Si oui, elle est en général limitée dans le temps (8 jours, 10 jours ...)